

N° SIRET : 20006759300026	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : LA NAUTE	Année 2021	Poste Comptable: SGC AUBUSSON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Edition : 05/04/2022

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 23/03/2022 à 17 heures 30

Nombre de membres en exercice	62	
Nombre de membres présents	43	
Nombre de suffrages exprimés	51	
VOTES : Contre =0	Pour =51	Abstentions =0
Date de convocation :	17/03/2022	

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALEXANDRE VERDIER
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par ALEXANDRE VERDIER, Président,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-32 890,79
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (30 580.57 - 63 471.36)	-32 890,79
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	113 336,89
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (45 936.42 - 61 959.82)	-16 023,40
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	129 360,29
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	113 336,89

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	32 890,79

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHÉ suppléante PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHALES suppléante CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, PARROT suppléante DUBSAY, FAUCHER.
Pouvoirs : MM. JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMON, PLAS à VIRGOULAY, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, FERRIER, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, GLOMOT.

Cachet :

Pour expédition conforme,
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220323-2022-038-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022